

2874

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISER L'ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL PERMANENT  
RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LES ROUTES  
DÉPARTEMENTALES DE LOIRE-ATLANTIQUE HORS AGGLOMÉRATION d'une durée maximale de deux jours**

Délivré pour les travaux des concessionnaires ou entreprises travaillant pour leur compte

**DEMANDEUR**

Entreprise chargée des Travaux : RICHARD Christophe	Responsable chantier : RICHARD Christophe
Adresse : La Fouquerais 44110 SAINT AUBIN DES CHATEAUX	Téléphone portable : 0780039160
Intervenant pour le compte : AXIONE	Adresse mail : lafouquerais2@orange.fr
Nature des travaux : Elagage de la haie pour Axione (déploiement FO)	Durée des travaux : 2 jours

**LOCALISATION DES TRAVAUX** Coordonnées GPS : RD69 de 47.694964,-1.492892 à 47.685140,-1.493340

Route départementale : RD69	PR : 2 + 396 à 3 + 525	Classement de la voie : RDL2
Commune(s) : SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX	Lieu-dit : La Fouquerais	

**DESCRIPTIF DE LA RESTRICTION DE CIRCULATION SOUHAITÉE** (selon cadre réglementaire de l'arrêté permanent du 08/03/2010)

Date de début : 16/12/2022	Heure début : 08h00	Date de fin : 17/12/2022	Heure fin : 16h30	Durée : 2 jours
Longueur : 1 127 mètres	Sens (si 1 seul concerné) :			
Limitation de vitesse à : 50 km/h	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de dépasser	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de stationner		
<input type="checkbox"/> Réduction de la largeur des voies de circulation avec maintien permanent des deux sens				
<input type="checkbox"/> Alternat entre 9h30 et 16h30 (16h le vendredi)	Mode de signalisation de l'alternat : <input type="checkbox"/> Feux tricolores			
<input checked="" type="checkbox"/> Alternat entre 8h et 17h (16h30 le vendredi)	En fonction de la visibilité <input type="checkbox"/> Piquets K10			
<input type="checkbox"/> Alternat entre les heures de pointes de trafic	<input checked="" type="checkbox"/> Panneaux B15/C18			

## Réponse

**VU** l'arrêté permanent départemental en vigueur et le déroulement prévisionnel des chantiers sur les routes départementales du secteur, les restrictions de circulation décrites dans la demande susvisée sont :

**AUTORISEES** selon le descriptif ci-dessus (nature, mode et durée)

**AUTORISEES SOUS RESERVE** de

Réduire la durée de la restriction en la limitant à 2 jours

D'exclure le week-end en levant la totalité du dispositif le vendredi soir

Limiter strictement l'alternat aux périodes hors heures de pointe  9h-17h  9h30-16h30h

Masquer toute la signalisation dans les périodes d'inactivité du chantier, notamment la nuit

**REFUSEES**, les restrictions souhaitées doivent faire l'objet d'un arrêté temporaire de circulation spécifique. Prendre contact avec le service aménagement de la Délégation Châteaubriant pour en définir les modalités.

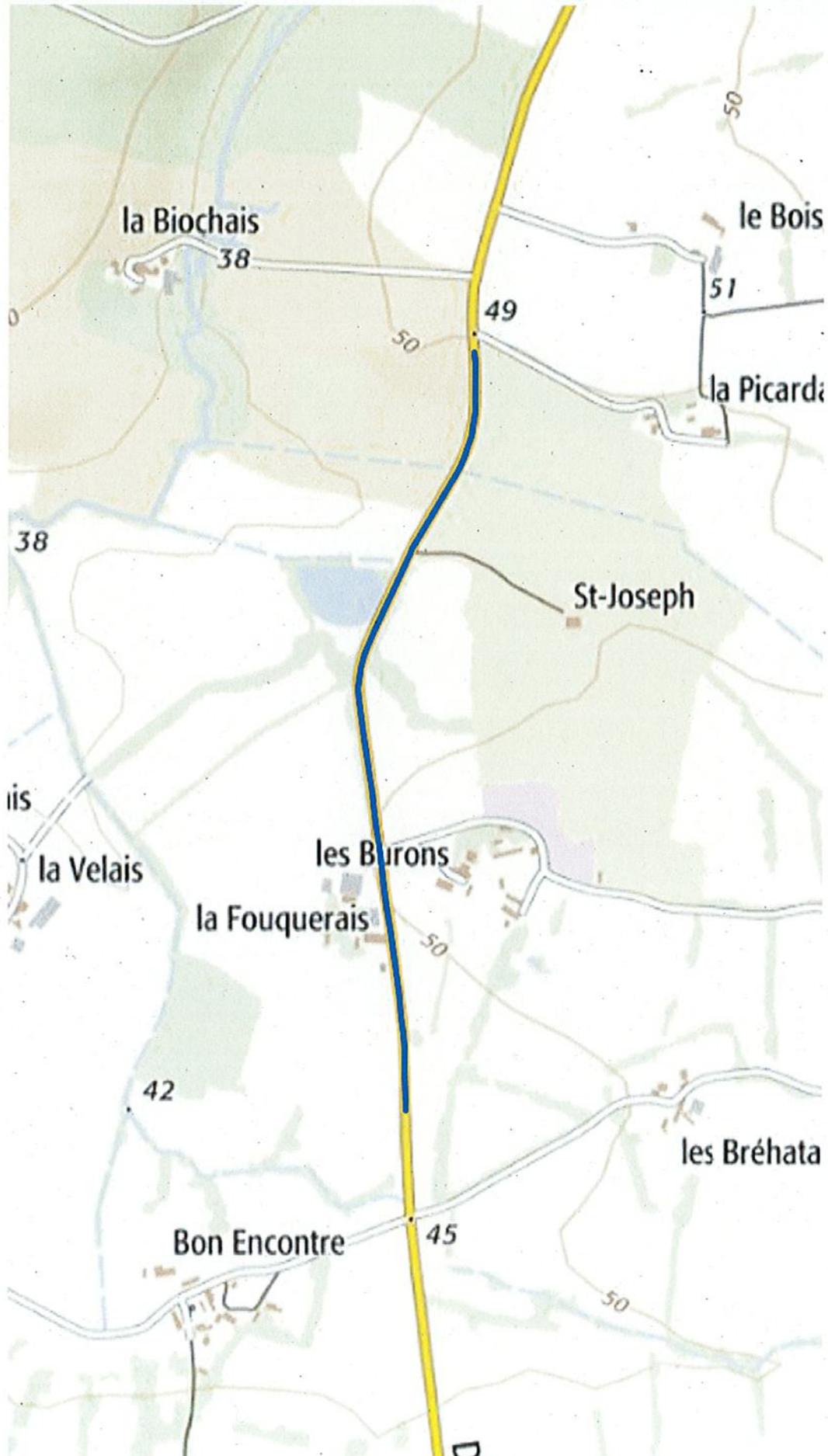
**REFUSEES**, les travaux doivent être reportés, les restrictions souhaitées étant incompatibles avec d'autres mesures de circulation déjà programmées pour d'autres travaux.

À NOZAY le 07 décembre 2022  
L'adjoint au chef de service aménagement

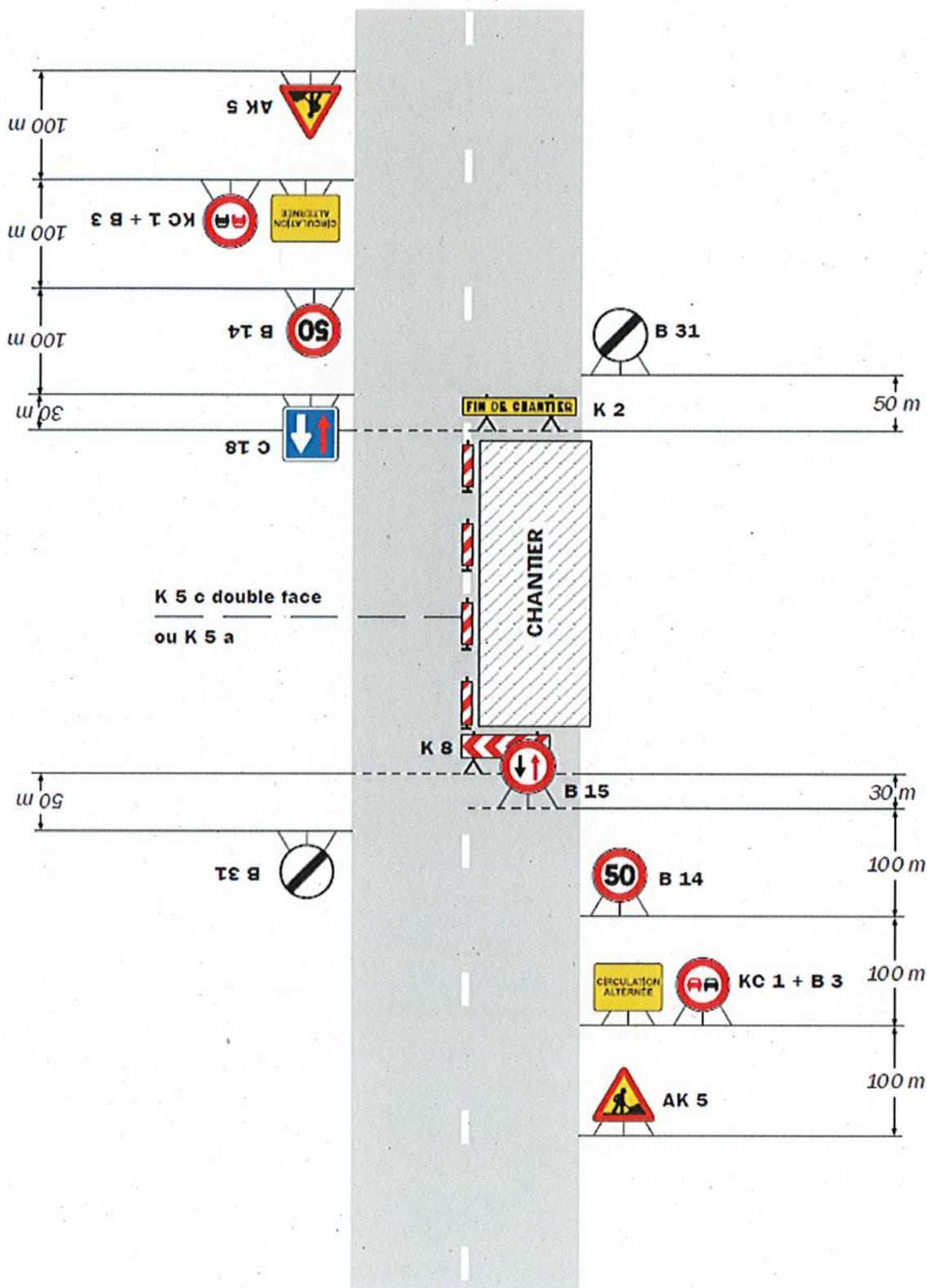


**Philippe BELIZIAIRE**

Situation des travaux



Alternat avec sens prioritaire



**Remarque(s) :**

- Dispositif à n'utiliser qu'en cas de bonne visibilité réciproque et faible trafic.
- Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

SETRA – Signalisation temporaire – Routes bidirectionnelles – Édition 2000

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<p align="center"><b>Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux</b></p> <p align="center">Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5</p> <p align="center">Gestionnaires des réseaux routiers</p>	 <p>N° 14023*01</p>
---	---	--

**Le demandeur** Particulier  service public  maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  entreprise

Nom : RICHARD Prénom : CHRISTOPHE  
 Dénomination : RICHARD CHRISTOPHE Représenté par : lui même  
 Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_  
LA FOUQUERAIS  
 Code postal 44110 Localité : ST AUBIN DES CHATEAUX Pays : FRANCE  
 Téléphone 07 8003 9160 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
 Courriel : lafouquerais2@orange.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Localisation du site concerné par la demande**

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° 69 Voie communale n° \_\_\_\_\_  
 Hors agglomération  En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_   
 Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_  
LA FOUQUERAIS  
 Code postal 44110 Localité : ST AUBIN DES CHATEAUX  
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : \_\_\_\_\_  
 Référence cadastrale : Section(s) : YC1 Parcelle(s) : YD40-41 Lieu-dit : \_\_\_\_\_

**Nature et date des travaux**

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup> Saillie ou Surplomb  <sup>(2)</sup> Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup> Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service  Renouvellement  Création

Autres

Date prévue de début d'application 16 12 2022 Durée d'application (en jours calendaires) : 2

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant



